

No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER



Province de Québec
MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 7 janvier 2015 à 19h à l'endroit ordinaire des séances. L'avis de convocation a été remis en main propre aux conseillers présents le 19 décembre 2014 par la directrice générale et secrétaire-trésorière et pour les conseillers absents, l'avis de convocation a été transmis via Xpress Post le 31 décembre 2014 à messieurs Roberto Emond et Michel Chamberland. Sont présents les conseillers(ères) suivants(es): mesdames Nady Sirois et Hélène Tremblay ainsi que messieurs Roberto Emond, Yvan Maltais et Louis Emond sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay, tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présent la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nancy Roussel.

Absence: monsieur Michel Chamberland

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants:

- Refinancement d'un montant de 599 400\$ relatif à un emprunt échéant le 19 janvier 2015. (Rés.)
- Refinancement d'un montant de 580 700\$ relatif à un emprunt échéant le 20 avril 2015. (Rés.)
- Période de questions.

Après la prière d'usage, le maire, monsieur Gontran Tremblay, ouvre la séance à 19 h et constate que tous les avis de convocation ont été transmis et reçu par tous les conseillers.

15-01-6266

REFINANCEMENT D'UN MONTANT DE 599 400\$ RELATIF À UN EMPRUNT ÉCHÉANT LE 19 JANVIER 2015

Il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Centre de la Haute-Côte-Nord pour son emprunt par billets en date du 14 janvier 2015 au montant de 1 180 100\$ effectué en vertu des règlements d'emprunt nos 07-212 et 09-227;

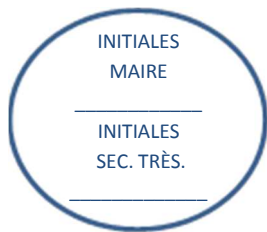
QUE ce billet est émis au prix de 2.49% CAN pour 100,00\$, valeur nominale de billets, échéant en série de cinq ans comme suit :

194 000\$	2,49000%	14 janvier 2016
199 300\$	2,49000%	14 janvier 2017
204 900\$	2,49000%	14 janvier 2018
210 600\$	2,49000%	14 janvier 2019
371 300\$	2,49000%	14 janvier 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER

15-01-6267

**REFINANCEMENT D'UN MONTANT DE 580,700\$ RELATIF À UN EMPRUNT
ÉCHÉANT LE 20 AVRIL 2015**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Portneuf-sur-Mer souhaite emprunter par billet un montant total de 1 180 100\$;

Règlements d'emprunt no.	Pour un montant de \$
07-212	54 600\$
09-227	470 800\$
09-227	74 000\$
09-227	501 900\$
09-227	78 800\$

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 180 100\$ prévu aux règlements d'emprunt nos 07-212 et 09-227 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 14 janvier 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	194 000 \$
2017	199 300 \$
2018	204 900 \$
2019	210 600 \$
2020	216 200 \$ (à payer en 2020)
2020	155 100 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Portneuf-sur-Mer émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 janvier 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 07-212 et 09-227, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

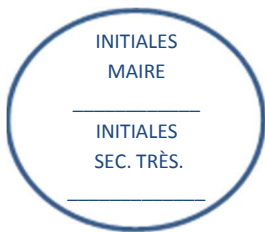
PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

NIL

15-01-6268

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 19h15, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Gontran Tremblay
Maire

Nancy Roussel
Directrice générale et
secrétaire-trésorière